



# Communiqué de presse

## **Pour diffusion immédiate**

### **La Commission est « surprise » par le procès du gouvernement**

OTTAWA, le 14 avril 2008 – Aujourd'hui, le président de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire (CPPM), Peter A. Tinsley, a exprimé sa surprise et sa déception de la décision du gouvernement fédéral d'aller en cour suite à l'enquête de la Commission concernant les allégations sur la conduite de la police militaire en Afghanistan.

En cause est l'enquête de la Commission, déposée par Amnesty internationale Canada et l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique, qui est en cours. La Commission examine des allégations que des membres de la police militaire des Forces canadiennes (FC) auraient transféré des détenus aux autorités afghanes, ou auraient permis leur transfert, malgré l'existence de preuves indiquant que les détenus seraient susceptibles à la torture.

« Nous sommes surpris et déçus de la décision du gouvernement de demander une ordonnance de la cour pour suspendre l'enquête et empêcher la tenue d'une audience d'intérêt public dans ce dossier important, » a déclaré M. Tinsley. « C'est surtout surprenant compte tenu du fait que le gouvernement n'a pas contesté notre juridiction un an passé lorsque nous avons débuté notre enquête. »

M. Tinsley a ajouté qu'au cours de la dernière année, divers ministères et organismes gouvernementaux ont fourni à la Commission des milliers de documents et ont rendu disponibles plusieurs témoins pour des entrevues avec les enquêteurs. Le président a confirmé que la Commission continuera d'enquêter les allégations.

« Nous sommes fondamentalement en désaccord avec la position du gouvernement » a ajouté Mme Freya Kristjanson, conseillère principale de la CPPM dans ce dossier. « Nous sommes confiants que la Commission a agit dans les limites de sa juridiction lorsqu'elle a décidé de lancer une enquête et de tenir une audience d'intérêt public. Nous ferons application à la Cour fédérale pour présenter ces arguments. »

La CPPM, qui a été créée par le Parlement en 1998, a comme rôle d'assurer une plus grande imputabilité publique de la police militaire et de la chaîne de commandement relativement à la conduite de la police militaire et aux enquêtes de celle-ci.

- 30 -

Claude Dubois  
Agent de communications  
613- 947-5668  
[claude.dubois@mpcc-cppm.gc.ca](mailto:claude.dubois@mpcc-cppm.gc.ca)

Also available in English.